

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 16/02/2023	

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, PREVINQUIERES Françoise, BATUT Daniel, BRAS André, CANITROT Yveline CHAUFFOUR Cathy, QUINTARD Noëllie, ROUX Joëlle,

Absents/Procurations : MIQUEL Christian a donné pouvoir à Vincent ALAZARD, COUTOU Stéphanie a donné pouvoir à CHAUFFOUR Cathy, Guillaume GRAL a donné pouvoir à SALVAN Henri, MIJOULE Benoît a donné pouvoir à MOULIADE Nadège

DURAND Honoré était excusé

Secrétaire de séance : PREVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

DELIBERATION n°8 : Marché public entretien voirie

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que pour le bon entretien préventif de la voirie communale, il est nécessaire d'effectuer chaque année des travaux d'entretien tel que le traitement des « nids des poules » sur les chaussées, pour ce faire il convient d'acheter de la fourniture et de louer le matériel nécessaire permettant d'effectuer en régie le rebouchage et l'étanchéité.

Pour 2023, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises suivant le plan de financement estimatif ci-dessous, et de procéder à une consultation selon la procédure adaptée

Conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les partenaires techniques de cette opération et à engager les dépenses correspondantes aux actions, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire son adjoint délégué ou son représentant de lancer le dossier d'appel de consultation des entreprises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à engager toutes les Démarches administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

Pour : 12	Abstention : 2 Cathy CHAUFFOUR Stéphanie COUTOU	Contre :
-----------	--	----------

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Françoise PREVINQUIERES,



Le Maire de Laguiole
Vincent ALAZARD.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le

Délais et voies de recours. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.
Le recours contentieux ne peut être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.

Plan Prévisionnel de financement Entretien voirie 2023

N°	Désignation	Quantité	Unité	ESTIMATION	
				P.U. H.T.	Mont.H.T.
100	Installation de chantier et signalisation	1	F	150.00 €	150.00 €
41	Fourniture transport et mise en œuvre manuelle de graves émulsion 0/10	80	T	150.00 €	12 000.00 €
480	PATA y compris - balayage de la chaussée - location du Pata avec chauffeur - location du compacteur avec chauffeur - émulsion et agrégats à mettre en œuvre	26	T	1 100.00 €	28 600.00 €
	TOTAL H.T.				40 750.00 €
	T.V.A.				8 150.00 €
	TOTAL T.T.C.				48 900.00 €